



Compte-rendu des délibérations du collège

18 février 2016

Le 18 février 2016, le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

A adopté les décisions suivantes :

- Décision n°2016-003 portant homologation d'un logiciel de jeux et de paris pour le Pari Mutuel Urbain (PMU) dans la catégorie « paris sportifs » ;
- Décision n°2016-004 portant homologation d'un logiciel de jeux et de paris pour la société Zeturf dans la catégorie « paris hippiques » ;
- Décision n°2016-005 portant homologation d'un logiciel de jeux et de paris pour la société Geny Infos dans la catégorie « paris hippiques » ;
- Décision n°2016-006 portant modification de l'annexe II du règlement relatif à la certification (référentiel juridique et financier) ;
- Décision n°2016-007 portant ajout d'un nom de domaine additionnel pour l'accès à l'offre de jeu de la société La Française des Jeux ;
- Décision n°2016-008 (non publiée) ;
- Décision n°2016-009 portant renouvellement d'inscription sur la liste des organismes certificateurs de la société HSC.